



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1069-23**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le Règlement 1069-23 abrogeant et remplaçant le règlement no 944-16 relatif à la délégation de pouvoir au directeur général et aux directeurs de service.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de mars l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière